



Adhésions par "Dons Obligatoires"

Par xandre27

Bonjour,

Je vous contacte pour avoir votre avis sur une problématique concernant une association.

J'ai adhéré à une association depuis plusieurs années. Et cette année avec d'autres adhérents nous avons demandé quand était l'AG annuelle.

On nous a répondu que nous n'étions finalement pas adhérent mais simple donateur (alors que l'adhésion était obligatoire) et que nous n'avions donc pas accès aux AG, ni aux compte-rendu. Nous ne savons donc pas combien il y a d'adhérents et surtout l'état des comptes et ce qui est fait avec l'argent des "dons/adhésions"...

Nous n'avions pas pensé à assister aux AG avant car il y avait potentiellement plusieurs salariés. Mais depuis tous ces salariés ont été remercié et nous savons que les dirigeants de l'association ont créé une ou plusieurs sociétés depuis l'année dernière.

Donc forcément, nous nous demandons à quoi sert l'argent ou s'il est toujours là...

En juin, cette association est redevenue gratuite. Nous sommes donc plusieurs à avoir demandé un remboursement qui a été accepté (au prorata de l'année) pour les 1er mais maintenant il est répondu qu'ils ne sont pas dans l'obligation de rembourser après en avoir parlé avec leur avocat...

Que pensez-vous de cela ?

Quelle sont les règles et obligations d'une association concernant la transparence des décisions, de l'état des comptes, ... ?

cdt,
Xandre27

Par rvroy

Bonjour,

La première chose que je ferais c'est de m'adresser à la préfecture pour demander les statuts et la liste des dirigeants de l'association.

Cordialement,

Par janus2

Bonjour,

C'est une association dans quel domaine ?